

RF
Sous-Préfecture de GOURDON (LOT)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 25/09/2023
046-214602096-20230922-DE_2023_021-DE



République française

Département du Lot

COMMUNE DE NADAILLAC DE ROUGE

Séance du 22 septembre 2023 18 heures 30

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 04/09/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis CHASTRUSSE

Présents : 8

Votants: 11

Présents : Francis CHASTRUSSE, Didier LAJUGIE, Jean-Jacques LAJUGIE, Stéphane PRUNIERE, Christine BOSREDON, Florence LAFAGE, Agnes LEBRUN REDOULOUX, Tatiana MIERMON

Représentés: Nathalie LEYDIS par Francis CHASTRUSSE, Agnes EHRENFELD par Agnes LEBRUN REDOULOUX, Jean-Marc PARJADIS par Christine BOSREDON

Secrétaire de séance: Tatiana MIERMON

Objet: Don à la commune - DE_2023_021

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que :

-Monsieur MAILLE David a fait un don à la commune de 300 Euros

- Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, remercie chaleureusement les donateurs et mandate monsieur le Maire pour émettre les titres correspondants

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

A NADAILLAC DE ROUGE les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, Francis CHASTRUSSE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 25 / 09 / 2023
et publié ou notifié
le 25 / 09 / 2023



de Maire, Francis Chastrusse

